



Club des Patineurs de La Chaux-de-Fonds
Rue des Mélèzes 2-4
2300 La Chaux-de-Fonds
info@cp-cdf.ch

REGLEMENT DE L'ECOLE DE PATINAGE

adopté par le Comité le 18 août 2014 et entré en vigueur à cette date

1. Les enfants porteront des vêtements chauds (pantalon de neige ou combinaison de ski, gants, bonnet). Il est rappelé ici que le port de patins artistiques est recommandé.
2. Les enfants viendront personnellement s'annoncer auprès de la personne responsable des présences (table entre les deux portes menant à la patinoire) à chaque cours.
3. Après paiement du forfait de saison, les enfants devront passer à la caisse principale de la patinoire pour établir un abonnement (carte magnétique). Cet abonnement leur permet d'entrer gratuitement aux séances publiques. Si l'enfant possède déjà une carte (abonnement piscine ou patinoire) il faut simplement la faire modifier auprès de la caisse de la patinoire. Si l'enfant ne possède pas de carte, une somme de fr. 5.- leur sera demandée.
4. Accompagnez vos enfants jusqu'à la porte. Le Club des Patineurs décline toute responsabilité en cas de fermeture de la patinoire pour des raisons techniques (matches, etc...).
5. Les parents et le public sont autorisés à s'asseoir dans les gradins de la patinoire et sur la plate-forme handicapés. L'accès aux abords de la patinoire leur est en revanche strictement interdit, ceci afin d'assurer le bon déroulement des leçons.
6. L'accès aux vestiaires du Club des Patineurs est réservé uniquement aux membres du Club louant un casier. Il est en outre interdit aux parents dont les enfants peuvent s'habiller seuls et attacher seuls leurs patins.
7. En cas de perte ou de vol dans les vestiaires, le club des Patineurs décline toute responsabilité. Nous conseillons aux enfants de mettre toutes leurs affaires dans leur sac pendu au crochet et de ne laisser aucun objet de valeur au vestiaire. Des casiers peuvent être loués, à l'entrée de la patinoire pour ceux se trouvant dans les vestiaires publics ou auprès de Mme Véronique Hintzy (vice-presidente@cp-cdf.ch) pour ceux se trouvant dans les vestiaires du Club.
8. Le Club des Patineurs n'assure pas les patineuses et patineurs contre les accidents.

9. Le Club des Patineurs n'assure pas la surveillance des patineuses et patineurs en dehors du périmètre de la patinoire
10. Les cours manqués peuvent se remplacer par un autre jour.
11. Prenez le temps de jeter un coup d'œil à la vitrine qui se trouve dans le couloir menant à la piste intérieure chaque fois que vous venez. Peut-être avons-nous à un moment ou à un autre oublié de vous transmettre une information. Tout est indiqué dans la vitrine.
12. En cas de fermeture de la patinoire pour raisons techniques (matches, etc.), aucun remboursement ne sera effectué.
13. Tout comportement nuisant au bon déroulement des leçons lors des cours ainsi que dans les vestiaires pourra être sanctionné par un avertissement ou un renvoi de l'école de patinage.